

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25 | M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain |
| M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard | Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime |
| M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel | M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry |
| M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30 |
| M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert | M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h |
| M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas | M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15 | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick |
| M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h | M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel |
| M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine | M. LOTHAIRES Pierre à M. DUCASSOU Dominique |
| M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques | M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max |
| Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h | M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent |
| Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick | M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50 |
| Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine | M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude |
| M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita | M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël |
| M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h | M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique |
| Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques | Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte |

LA SEANCE EST OUVERTE

**COMMUNE de BORDEAUX - Projet d'aménagement de voirie rue Lucien Faure -
Dossier définitif du projet - Décision**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les objectifs du projet de développement du réseau de transport en commun de la communauté urbaine ont été arrêtés par délibération n°2008/0161 du 22 février 2008 qui mentionnait notamment le lancement d'études de faisabilité de Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.) concernant la desserte de la plaine rive droite (liaison entre Cracovie - Pont Bacalan Bastide – Pôle intermodal Cenon Pont Rouge – La Bastide - Floirac) empruntant la rue Lucien Faure.

Il y a lieu de rappeler, que la délibération n°2009/0708 du 06 novembre 2009 n'a pas eu pour effet d'arrêter le dossier définitif du projet dans son intégralité, mais seulement sur les trois opérations suivantes : la création de la ligne D, les extensions des lignes A, B et C et le Tram-Train du Médoc.

La concertation publique dont le bilan a été tiré par la délibération n°2009/0449 du 10 juillet 2009 confirme l'intérêt de développer le réseau de transport en commun en assurant l'interconnexion de l'ensemble des modes de transports (trains, tramways, bus et autocars) ainsi que de mailler le réseau par la création de lignes de rocade.

Le projet d'aménagement de la rue Lucien Faure s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux tels que précisés ci-après :

- rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacement en faisant croître la part des transports en commun et des déplacements doux et en diminuant la part de la voiture, contribuant ainsi à la diminution de la production des gaz à effet de serre ;
- améliorer la desserte du territoire :
 - en confortant le développement d'un réseau de transports en commun attractif et performant,
 - en assurant l'interconnexion de l'ensemble des modes de transports (trains, tramway, bus et autocars) ainsi que la complémentarité avec les modes de déplacements doux ;
- permettre à chacun de mieux maîtriser ses temps de déplacements, en améliorant les performances du système en termes de régularité et de fréquence, contribuant à l'attractivité de l'économie locale ;

- favoriser l'émergence d'une ville de proximité par la structuration des territoires et la consolidation des pôles urbains situés le long d'axes forts.

A l'issue de ce bilan et conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, la Communauté urbaine de Bordeaux doit procéder à l'arrêt du dossier définitif du projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, objet de la présente délibération, et le tenir à la disposition du public.

Présentation du dossier définitif du projet

Le projet d'aménagement de voirie se situe sur la commune de Bordeaux rive gauche entre la place de Latule et le quai de Bacalan.

Il préfigure, à l'occasion de l'ouverture à la circulation du pont Bacalan Bastide, une liaison future en transport en commun en site propre (BHNS, tramway ou tram train) qui sera dans un premier temps assurée par des bus en site propre.

La requalification envisagée de la rue Lucien Faure vise à lui conférer une configuration plus urbaine dans le secteur des bassins à flots en pleine mutation, ainsi qu'à mettre en place un transport en commun en prolongement du site propre aménagé sur le Pont Bacalan Bastide.

Il est donc proposé l'élargissement de la rue Lucien Faure permettant d'assurer l'ensemble des fonctions suivantes :

- un transport en commun en site propre, bus dans un premier temps, évolutif vers un tramway ou un tram train ;
- deux files de circulation par sens ;
- des places de stationnement longitudinal avec des plantations d'alignement ;
- des aménagements cyclables en site propre entre le stationnement et les façades ;
- deux trottoirs.

Le coût de cette opération est estimé à 25 M€ TTC, (\pm 20% valeur janvier 2012), comprend les frais de maîtrise d'ouvrage, les acquisitions foncières, la maîtrise d'œuvre, les travaux de voirie et accessoires.

S'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, l'étude d'impact réglementaire qui sera soumise à enquête publique lors de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique permettra d'évaluer les contraintes et les mesures compensatoires à prendre en compte dans la mise en œuvre de ce projet d'aménagement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

VU le code Général des Collectivités territoriales,

VU le code de l'Urbanisme notamment l'article L 300-2,

VU la délibération n°2008/0161 en date du 22 février 2008 décidant l'ouverture d'une concertation portant sur le développement du réseau de transports en commun,

VU la délibération n°2009/0449 en date du 10 juillet 2009 approuvant le bilan de la concertation,

VU le code de l'environnement,

VU le dossier définitif du projet ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le dossier définitif du projet constitue la meilleure réponse à la mise en oeuvre des objectifs du projet de développement du réseau de transport en commun de l'agglomération bordelaise,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter, suite à la concertation, le dossier définitif du projet d'aménagement de voirie permettant un aménagement d'un site propre pour un transport en commun rue Lucien Faure à Bordeaux, tel que défini dans le dossier définitif du projet joint.

Article 2 : de tenir à la disposition du public aux jours et heures ouvrés le dossier définitif du projet, à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement, service maîtrise d'ouvrage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID